

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-0-18

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAİLLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMMATION CULTURELLE 2024- THEME OLYMPISME

Saint-Nicolas d'Aliermont est labellisée Terre de Jeux. Naturellement la programmation socioculturelle commune au musée, à l'école de musique et au centre social, a pour thématique en 2024, l'olympisme.

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Normandie, propose dans le cadre du plan d'action d'animation territoriale relatif aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, un dispositif de soutien financier à destination des territoires.

Sont éligibles à ce dispositif : l'exposition temporaire *Mesurer les records !* et sa programmation éducative, la journée olympique le 23 juin avec les associations sportives, ainsi que des marches culturelles. Le budget de ces actions s'élève à 11 000 euros.

Par conséquent la commune sollicite la DRAJES Normandie pour soutenir la programmation socioculturelle 2024 à hauteur de 8800 euros, soit 80 % du budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation socioculturelle 2024 de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'appel à projet Dispositif de soutien à l'animation territoriale des JOP 2024 de la DRAJES Normandie,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la demande de soutien à la programmation socioculturelle de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure pour sa part la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP





Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat